

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Table des matières

L'APAPP EN 2022.....	3
La vie associative et statutaire	5
Gouvernance.....	5
L'équipe de l'APapp	6
Le label APP.....	7
Les enjeux de la labellisation en 2022	7
La campagne de labellisation.....	7
Répartition des APP par région au 31 décembre 2022	8
Recherche et Développement.....	9
Apprenant Agile.....	9
[Re]connaissances.....	13
Art-Connection	15
SynAPPs	18
La Formation	21
Les actions de formation mises en œuvre	21
Retour sur la POEC de formateurs en APP.....	22
Les formateur-rices APapp intervenu-es en 2022	22
Les temps forts de l'année.....	23
APP en Résonance	23
Assises nationales du réseau APP	23
Le Comité national d'orientation et de suivi	24
Autres actions au service du réseau	25
Accords-cadres et outillage du réseau.....	25
Communication	25
Le Festival de l'Apprendre	25
Le collectif math du réseau APP.....	25
Présences & contributions APapp aux événements du réseau	26
La promotion de la démarche et du label.....	27
L'APapp ambassadrice du réseau auprès des institutions.....	27
Tour d'horizon des partenariats et rencontres.....	28
Interventions lors des manifestations partenaires	28
Collectifs & Partenariats	30
Certificats CléA et CléA numérique.....	32
Le certificat CléA socle en APP	32
Le certificat CléA numérique en APP.....	33
Formation et Accompagnement des évaluateurs du réseau	34
Campagne d'habilitation 2022	34
Communication CléA numérique	34
Des entreprises partenaires CléA pour le réseau	35
Les statistiques du réseau APP.....	37

L'APAPP EN 2022

Un label reconnu

98 sites de formation labellisés APP

+ 1 site labellisé en 2022 - L'EFMA à Bourgoin-Jallieu (Isère – Auvergne Rhône Alpes)

Le renouvellement de la **Reconnaissance de l'APapp comme instance de labellisation Qualiopi par France Compétences**, élargie aux 4 domaines d'actions de développement des compétences.

Représenter et promouvoir

Membre fondateur du **FFFOD** et de l'association **Reconnaître**.

Membre du comité consultatif de l'**ANLCI** et du conseil d'administration du **CMAtlv**.

Liens avec le **ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion** dans le cadre d'un conventionnement avec la **DGEFP** et d'échanges réguliers avec le **Haut-commissariat aux compétences**.

Innover et expérimenter

Le réseau APP et l'APapp travaillent main dans la main pour porter des projets d'innovation pédagogiques et organisationnels.

3 projets de recherche et d'expérimentation en 2022

Art-Connection (fin août 2022) : *Mieux comprendre le rôle de la culture dans les apprentissages tout au long de la vie (Erasmus+)*

[Re]connaissances (fin décembre 2022) : *Expérimenter des dispositifs d'accompagnement inclusifs pour les publics invisibles (PIC 100% inclusion)*

SynAPPs (démarrage novembre 2022) : *Accompagner l'ouverture du label APP ; apporter au réseau les réponses aux besoins numériques et technologiques d'évolutions des pratiques ;*

Se donner les moyens d'avoir une véritable communauté de pratiques.

Animer le réseau des APP

L'APapp assure l'animation nationale du réseau des APP. Plusieurs rendez-vous ont rythmé 2022...

2 grands évènements

- **APP en Résonance 4 au 8 avril** – *une semaine d'animations locales et nationales par le réseau.*
- **Les Assises 29 au 30 juin** – *les APP se retrouvent pour se rencontrer et échanger*

Des propositions et sollicitations au service du réseau tout au long de l'année

Webinaires, évènements thématiques, ateliers d'échanges de pratique, contribution aux projets du réseau...

Accompagner et professionnaliser

La formation du réseau APP par l'APapp, c'est, en 2022...

395 professionnel·les formé·es

7.610 heures de formation

49 actions de formation

Apprendre à apprendre, formateur en APP, nouveaux coordos, Apprenant Agile, mise en place d'une AFEST, évaluation CléA et CléA numérique, classe virtuelle et parcours FOAD...

1 première POEC pour la formation de futurs formateurs en APP.

Proposer des services

L'APapp développe et propose des services au réseau APP, en s'appuyant sur sa R&D ainsi que sur les évolutions du monde de la formation.

1 dispositif APP de validation des compétences et de certification au service des personnes accompagnées : Apprenant Agile

Valoriser la mobilisation des soft skills et outiller la reconnaissance des personnes

2 habilitations nationales par Certif'Pro

Permettre aux APP de proposer les certificats CléA et CléA numérique

2 partenariats avec les plateformes DALIA/ASSIMO et Onlineformapro

Permettre l'achat groupé de licences à destination des apprenants en APP

La vie associative et statutaire

Gouvernance

L'APapp est administrée par un Bureau de 10 membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale, représentatifs du réseau en termes de localisation (8 régions représentées), de taille et de nature d'organismes porteurs du label.

Six réunions de Bureau ont eu lieu en 2022 : 19 janvier, 18 mars, 13 juin, 10 septembre, 29 septembre, 14 octobre et 8 décembre.

Les 10 membres du bureau :

- **Mylène Chassang**, ACPM, APP de Marseille, de Toulon, de Brignoles et d'Aubagne (PACA)
- **Fanny Doerr**, GIPFI SCOP, APP de Strasbourg sud (Grand Est)
- **Jocelyne Guichard**, AREP, APP de Saint-Pierre (La Réunion)
- **Christian Legendre**, ACEREP R2D FORMATION, APP d'Héricourt (Bourgogne Franche-Comté)
- **Muriel Marseglia**, RE.FORM.E, APP de Strasbourg centre (Grand Est)
- **Omar Mostefaoui**, ORDINATHEM, APP de Hem (Hauts-de-France)
- **Antonia Roldan**, LRF, APP de Toulouse (Occitanie)
- **Christophe Straumann**, CFA du pays de Montbéliard, APP de Béthoncourt (Bourgogne Franche-Comté)
- **Yves Vernon**, MEDIA FORMATION, APP de Rouen rive droite (Normandie).
- **Christophe Wambst**, GRETA NORD ALSACE, APP de Haguenau et de Saverne (Grand Est)

Président : Yves Vernon - **Trésorière** : Mylène Chassang - **Secrétaire** : Christophe Wambst

Ancien animateur national du réseau des APP, **Michel Tétart** continue d'accompagner bénévolement et activement le réseau via sa fonction particulière de « conseiller » auprès de l'APapp, fonction qu'il exerce notamment au sein du Bureau et de la CNL.

Deux **assemblées générales** en 2022 :

10 mars, Assemblée Générale Extraordinaire

71 membres présents ou représentés.

Organisée à distance, elle avait pour ordre du jour la présentation du nouveau cahier des charges du label APP, ainsi que les évolutions des modalités d'audit associées.

Cette réunion revêt une grande importance dans l'histoire du réseau, car elle marque un changement de paradigme dans la labellisation APP. En effet, le modèle de formation APP est désormais reconnu comme adaptable à tous les besoins de formation, ce qui permet de déployer la démarche sur l'ensemble des actions de formation au sein des organismes. Cette évolution contribue à étendre la reconnaissance et l'impact du label APP.

30 juin, Assemblée Générale Ordinaire

61 APP présents ou représentés.

Organisée à Paris à la suite des Assises, cette AGO avait pour objectif de présenter le rapport d'activité et financier de l'APapp pour l'année 2021, ainsi que de faire le point sur les activités et le budget prévisionnel pour l'année 2022.

L'équipe de l'APapp

En 2022, de nombreux changements et mouvements ont marqué l'équipe de l'APapp.

Grégoire Barreault, chargé de la gestion administrative et financière du projet [Re]connaissances, n'a pas été renouvelé dans le cadre de son CDD en janvier : souhaitant se mettre à son compte, il a continué à travailler sur ses missions dans le cadre d'un contrat de prestation.

À noter également, le congé maternité de **Laure Pillias**, qui s'est déroulé de mai à septembre, ainsi que le départ de **Ferdinand Cazin** en octobre qui, après cinq années à l'APapp en tant que chargé de missions labellisation et communication, a souhaité explorer de nouvelles opportunités.

L'équipe a également connu une nouvelle embauche avec l'arrivée de **Clémence Tamiatto** en février, en tant que chargée de mission sur l'accompagnement des organismes de formation précurseurs de l'ouverture du label et sur l'organisation des Assises du réseau en juin. Suite au départ de Ferdinand Cazin, elle a également repris les missions de chargée de labellisation.

En plus de ces mouvements, le pôle du secrétariat a connu des périodes compliquées et n'a été assuré par une personne dédiée que 7 mois sur 12. **Françoise Nicolas** a occupé la fonction d'assistante administrative et comptable de février à juillet 2022 puis un nouveau contrat a été conclu en décembre 2022 avec l'arrivée de **Vanessa Obioyo** au poste d'assistante polyvalente.

Ces départs et arrivées ont posé des défis et nécessité une grande adaptabilité de la part de l'équipe. Grâce à une redistribution des missions entre les membres existants, l'équipe a réussi à maintenir le suivi des dossiers et à assurer les tâches quotidiennes. Elle a fait preuve d'engagement pour assurer la continuité des activités au bénéfice du réseau.

Trombinoscope de l'équipe APapp fin 2022



Laurence Martin
Directrice



Laure Pillias
Directrice adjointe et
Animatrice nationale du
réseau APP



Isabelle Salvi
Cheffe de projets R&D en
pédagogie - Référente
Apprenant Agile



Chantal Séveno
Chargée de mission
ingénierie pédagogique
Référente nationale CléA
pour le Réseau APP



Clémence Tamiatto
Chargée de mission
développement et
labellisation

+ **Vanessa Obioyo**, Assistante Polyvalente

Le label APP

Les enjeux de la labellisation en 2022

La concrétisation des travaux de la commission prospective 2020-2021

L'ouverture du label APP voté à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mars 2022 constitue un changement de paradigme majeur.

Désormais, les organismes du réseau ont une totale liberté pour définir le champ d'application de la labellisation APP : l'étendre à l'ensemble de l'organisation, se concentrer sur le pôle compétences clés et certaines actions, la mettre en œuvre sur tout ou partie des sites de formation...

Cette nouvelle configuration ouvre ainsi de nouvelles opportunités aux membres actuels et futurs du réseau, leur permettant de mettre en valeur leur expertise et d'obtenir une reconnaissance plus étendue.

En lien avec cette ouverture, les modalités d'audit ont également été révisées et des modalités d'échantillonnage de sites seront désormais mises en œuvre dans le cadre des audits.

Renouvellement de l'APapp comme instance de labellisation Qualiopi

Depuis 2020, l'APapp est reconnue instance de labellisation par France Compétences et peut délivrer à ce titre la certification Qualiopi à travers la labellisation APP pour les catégories d'actions « actions de formation » et « les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience » (VAE).

En cohérence avec l'ouverture du label, en 2022, l'APapp a candidaté une nouvelle fois pour renouveler sa reconnaissance, cette fois en ajoutant les catégories d'actions « bilan de compétences » et « les actions de formation par apprentissage ».

Ce nouveau dossier a demandé un travail important à l'équipe de l'APapp pour introduire de nouveaux indicateurs et modifications liés à ces deux types d'action.

La bonne nouvelle est tombée fin décembre avec l'étendue de la reconnaissance Qualiopi APapp sur les 4 domaines – actions de formation, VAE et désormais bilan de compétence et apprentissage.

La campagne de labellisation.

L'année 2022 a été marquée par une campagne importante d'**audits intermédiaires** au sein du réseau APP avec 56 dossiers. 11 APP ont quant à eux **renouvelé** leur label sur la période.

Un nouvel APP en 2022 : L'EFMA, organisme porteur de l'APP de Bourgoin-Jallieu (Isère) a obtenu le label en mars 2022.

Pour étudier ces 68 dossiers, la **Commission Nationale de Labellisation** s'est réunie à cinq reprises les 13 janvier, 3 mars, 12 mai, 22 septembre et 1er décembre (moyenne de treize dossiers par CNL pour 11 en 2021). Les dossiers ayant fait l'objet d'une labellisation sous réserve de mise(s) en conformité ont porté essentiellement sur des incohérences sur les statistiques APP ; la conformité du contrat Individuel de formation ; l'absence de réalisation de leur comité territorial APP ; des non-conformités concernant l'usage du logo Qualiopi.

La formation des auditeurs : Le 26 août 2022, l'APapp a organisé avec AFNOR Certification un colloque avec les 12 auditeurs formés aux spécificités APP. L'objectif était de faire un point sur les évolutions du label, la campagne de labellisation à venir, d'échanger et de partager sur les retours d'expérience des auditeurs.

Répartition des APP par région au 31 décembre 2022

Région	Nombre d'APP	Région	Nombre d'APP
Auvergne Rhône-Alpes	3 (+1)	Occitanie	7 (=)
Bourgogne Franche-Comté	6 (=)	Pays de la Loire	1 (=)
Bretagne	1 (=)	Provence-Alpes-Côte d'Azur	8 (=)
Centre-Val de Loire	1 (=)	Guadeloupe	0 (=)
Corse	0 (=)	Guyane	1 (=)
Grand Est	8 (-1)	La Réunion	2 (-1)
Hauts-de-France	13 (=)	Martinique	2 (=)
Île-de-France	19 (=)	Mayotte	2 (=)
Normandie	13 (-1)	Saint-Pierre-et-Miquelon	0 (-1)
Nouvelle-Aquitaine	11 (-1)	TOTAL	98 (-4)

Malgré une entrée dans le réseau, l'année 2022 a vu le nombre d'APP décroître avec la fermeture de six sites. Cela ramène le nombre d'APP à 98 fin 2022.

Quelques perspectives en termes de labellisation

Un organisme a candidaté en 2022 et sa visite conseil sur site par l'APapp a eu lieu en juillet. Son projet de labellisation devrait se concrétiser en 2023.

En juin 2022, l'APapp a présenté le label APP à trois organismes de formation de Normandie intéressés par le label.

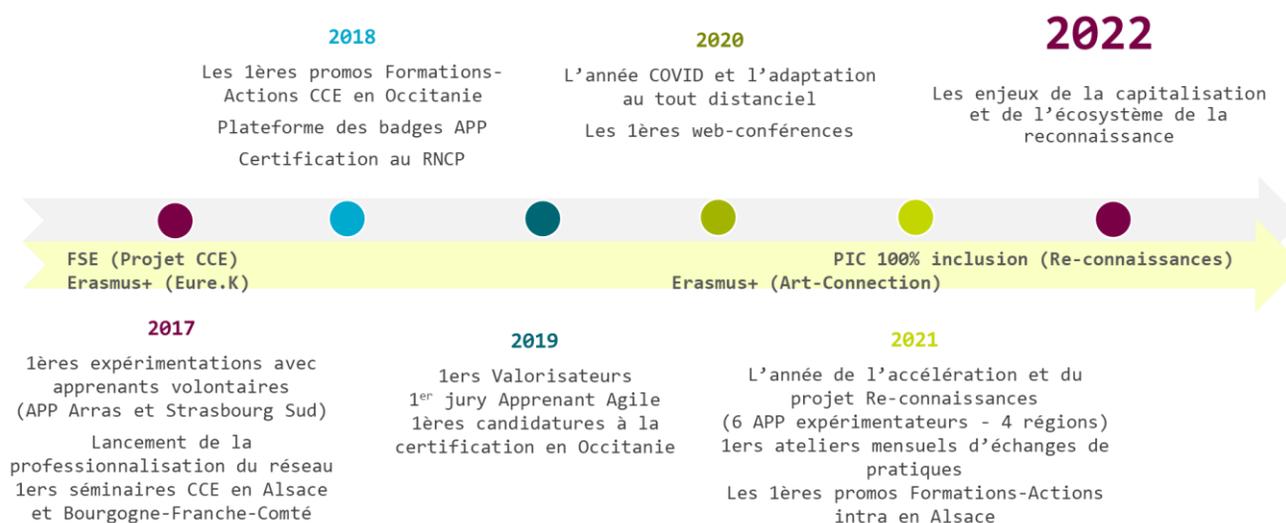
En novembre, à l'occasion d'une visite APapp sur l'île de la Réunion, une rencontre a eu lieu avec l'UROF et des organismes intéressés par le label.

Recherche et Développement

Apprenant Agile

Rétrospective du chemin parcouru

Les Phases Clés du Déploiement



Développement du centre de ressources Apprenant Agile

Le déploiement du dispositif Apprenant Agile doit passer par la mutualisation et la capitalisation d'un outillage pédagogique à proposer aux équipes pour accélérer et répondre à l'enjeu de la professionnalisation du réseau.

Plus les professionnels APP s'engagent, plus les pratiques associées à ce dispositif montent en reconnaissance et en légitimité.

Le nombre croissant de dossiers formalisés par les apprenants pour valider les badges APP et la qualité des dossiers de candidature à la certification Apprenant Agile sont devenus des supports pédagogiques clés, utilisés dans le cadre des formations actions à partir de décembre 2021 à Strasbourg.

Le nombre croissant, la variété et la qualité de tous ces dossiers ont ainsi permis de franchir une nouvelle phase dans le déploiement du dispositif Apprenant Agile.

Pour accélérer encore ce mouvement, dans le cadre du projet [Re]connaissances (voir partie dédiée du rapport d'activité), l'APapp a missionné **Patricia Bonnet**, formatrice experte de l'APapp, à la fin du premier trimestre 2022, pour organiser les prémices d'un centre de ressources spécifique Apprenant Agile :

- Travail sur un outil de recueil de preuves pour faciliter l'accompagnement des équipes à la production de preuves par les apprenants pour la validation des badges numériques.
- Création d'une fiche d'activité pour collecter et mutualiser des activités mises en place par les équipes pour favoriser la conscientisation, la formalisation et l'explicitation des compétences transversales et les capacités à apprendre et à s'adapter.

La professionnalisation Apprenant Agile 2022

- 8 promotions Apprenant Agile, 4 en inter-APP et 4 en intra.
- 69 professionnels ont suivi une action de formation sur le dispositif Apprenant Agile pour accompagner la reconnaissance et la valorisation des acquis d'expérience de leurs apprenants.

La formation action « *Apprenant Agile* » permet aux équipes d'avoir du temps pour se former, expérimenter et aussi exercer leur créativité sur de nouvelles approches et activités pour animer des ateliers Apprendre à Apprendre ou des ateliers Kairos.

Au-delà de la formation, **Isabelle Salvi**, Cheffe de projets R&D en pédagogie et Référente Apprenant Agile à l'APapp, a poursuivi le rendez-vous mensuel proposé au réseau : **Un atelier mensuel d'échanges de pratiques, 239 personnes se sont inscrites depuis son lancement.**

L'objectif : permettre aux professionnels APP engagés sur Apprenant Agile d'échanger sur les pratiques et expérimentations, de partager réussites et satisfactions, mais aussi d'exprimer doutes et questions, ou de présenter, partager, tester, questionner des outils ou des techniques innovants, ou encore d'approfondir une thématique, d'étudier une situation problème.

La communauté des badges APP

Depuis la mise en place de la plateforme Apprenant Agile, **près de 6.000 badges APP ont été validés** par plus de **2.100 apprenants en APP** pour valoriser et faire reconnaître leurs compétences sans pour autant nécessairement viser l'obtention de la certification.

- o 40 % « Explorateur de mon parcours »
- o 28 % « Ma boussole apprendre à apprendre »
- o 15 % « Bâisseur de mes compétences »
- o 11 % « Ma boîte à outils apprendre à apprendre »
- o 4 % « Architecte de mes projets »
- o 1 % « Apprenant Agile » (badge de certification)

Donc, il ne fait aucun doute que le dispositif Apprenant Agile se porte bien !

Dans le dispositif Apprenant Agile, chaque badge participe en effet à la reconnaissance des personnes et de leurs compétences. Il est important de valoriser l'ensemble de l'écosystème des badges APP et de créer des passerelles avec ceux qui se développent notamment en régions. Les expérimentations du projet [Re]connaissances ainsi que les jurys de la certification auxquels plusieurs tiers ont participé, démontrent la pertinence de notre proposition.



Au sujet des badges pour **les professionnels du réseau, 20 badges « Valorisateur de Compétences »** et **7 badges « Valorisateur de Projets »** ont été attribués ! Au même titre que les apprenants, les professionnels APP sont invités à se placer en démarche réflexive et documenter et formaliser leur expérimentation dans la prise en main du dispositif Apprenant Agile. Ils constituent ainsi un dossier de preuves reconnaissant leur capacité à accompagner les apprenants vers la validation des badges Apprenant Agile. La validation des badges « Valorisateur » leur permet de développer leur posture d'accompagnement et de porter un nouveau regard sur le rôle du formateur.

En 2022, 5 professionnels ont validé des badges « Valorisateur » dont 1 « Valorisateur de Projets ».

D'avantage de formateurs et formatrices APP pourraient franchir le pas, car ils sont nombreux à avoir expérimenté et développé leurs compétences de « Valorisateur ». Pour l'année 2023, l'APapp prévoit des changements dans la formation-action Apprenant Agile afin d'encourager les professionnels à valider ces badges !

Sur la thématique des badges, le 4 mai 2023, l'équipe APapp a échangé avec **Audrey Dmitroff, Chargée de projet Formation à la Région Normandie**. Cette Région a mis en place un système de badges visant à valoriser les compétences présentes sur son territoire. Cette initiative, intitulée "La Normandie badge les compétences", vise également à favoriser le développement d'un écosystème partenarial solide autour de cette démarche.

Reconnaissance de la certification Apprenant Agile

Fin 2021, un travail important avait été engagé par l'APapp sur le dossier de renouvellement de la certification auprès de France Compétences qui s'est poursuivi en janvier et février 2022 suite à des demandes d'informations complémentaires avant son instruction par la commission certifications de France compétences.

Cette demande nous a donné l'occasion de revoir, questionner, réajuster, les éléments de notre KIT dispositif & certification Apprenant Agile et notamment de créer :

- Une note d'opportunité et valeur d'usage, apportant arguments et témoignages concrets sur l'intérêt de la certification Apprenant Agile pour favoriser l'insertion professionnelle, l'implication des salariés et sécuriser les recrutements,
- Le référentiel de compétences et d'évaluation de la certification Apprenant Agile.

Le 12 mars 2022, dans un contexte de resserrement des critères d'inscription au répertoire spécifique, notre demande faisait l'objet d'un avis défavorable de la part de la commission.

La commission nous informait de vive voix que leur décision ne remettait aucunement en cause l'expertise avérée et la qualité des prestations portées par le réseau pour accompagner, notamment, les publics les plus vulnérables.

Elle actait de la qualité et de la rigueur du dossier déposé par l'APapp, de l'utilité de cette certification et de la pertinence du dispositif d'accompagnement associé, mais invoquait les motifs suivants :

- De par son originalité - assumée - la proposition APP ne rentrerait pas dans les nouvelles lignes de validation du répertoire spécifique fortement recentré sur le champ professionnel.
- Notre certification relèverait davantage de la validation d'un parcours d'accompagnement et les compétences transversales rendues visibles ne seraient pas suffisamment rattachées aux compétences professionnelles.

Prenant acte de cette décision, il n'en reste pas moins que, sans être à ce jour éligible au CPF, la certification Apprenant Agile fait partie intégrante du dispositif de reconnaissance du même nom. À ce titre, elle demeure une prestation du réseau APP proposée via le dispositif Apprenant Agile et retenue dans le cadre de certains marchés publics ou de prestations auprès d'entreprises.

Le dispositif Apprenant Agile est en effet un précieux outil de valorisation des compétences à proposer à tout apprenant qui le souhaite. En actant des capacités à apprendre à apprendre et à s'adapter, la certification permet d'avoir une vision globale de ce que les badges valident par ailleurs, un méta badge apportant une vision à 360° des compétences acquises par la personne au fil de son parcours APP.

Focus sur la progression de la certification Apprenant Agile

Nombre/ Année	2019	2020	2021	2022	Total 2019- 2022	2023 (janvier à mai)	Total 2019- 2023
Candidat.e.s certifié.e.s	2	7	6	14	29	11	40

La certification Apprenant Agile, ce sont à fin 2022 : 29 personnes certifiées via l'organisation de 17 jurys.

Une façon de faire connaître à nos partenaires cette nouvelle opportunité de certification ? Les faire participer à un jury Apprenant Agile et accentuer le travail sur les endossements, c'est-à-dire les témoignages sur les changements observés chez les personnes qui s'engagent sur des parcours Apprenant Agile ; ce sont de vrais leviers pour permettre aux partenaires de comprendre le dispositif Apprenant Agile.

[RE]CONNAISSANCES

Projet lauréat du programme 100 % inclusion

L'expérimentation [Re]connaissances s'est terminée le 31 décembre 2022. Elle a été menée sur 28 mois avec six APP, sur quatre territoires - Sud Charente, agglomérations de Dijon, Sète et Seine-Maritime (agglomération de Rouen et territoire de Seine Bray).

L'objectif : repérer et orienter 490 personnes présentant des difficultés d'accès à l'emploi et à la qualification, résidant principalement dans les zones de revitalisation rurales et les quartiers politiques de la ville, et de co-construire avec elles des parcours sur mesure et sans couture pour les accompagner vers une insertion sociale ou professionnelle. Ces parcours incluaient diverses actions et projets, individuels et collectifs, de production, de formation, de découverte de soi, du territoire et des environnements professionnels.

Les équipes des six APP ont décliné l'expérimentation de manière spécifique et autonome sur chacun des quatre territoires ; elles ont mené des démarches actives auprès d'un grand nombre de partenaires locaux, acteurs de l'emploi, élus, professionnels du monde économique et acteurs socio-éducatifs de territoire, dans le but de constituer des collectifs concourant à la dynamique et la sécurisation de parcours des bénéficiaires.

Les territoires d'expérimentation ont été animés et pilotés par trois types d'acteurs : Coordonnateur, Référent Cartographe et Référent Parcours.

En tant que porteur du projet, l'APapp a joué un rôle moteur et stratégique pour faciliter les échanges, la mutualisation entre les quatre expérimentations territoriales et développer l'innovation pédagogique sur la base du dispositif Apprenant Agile au service du réseau APP.

Le projet, construit globalement dans une démarche de recherche-action participative, a induit une implication directe des bénéficiaires permettant de :

- Faire émerger des pratiques innovantes de formation et d'accompagnement dans le but de déployer un écosystème de la reconnaissance,
- Partager avec les membres du réseau APP et leurs partenaires une nouvelle voie de la reconnaissance des compétences, en cohérence avec une approche globale de parcours - par les preuves et les endossements, via la technologie des badges.

Les expérimentations [Re]connaissances ont permis à l'APapp de développer et consolider un outillage pédagogique et d'accompagner les équipes APP dans l'intégration de nouvelles pratiques autour du dispositif Apprenant Agile.

Elles ont également permis d'enclencher un plan de professionnalisation à grande échelle dans le cadre de l'ouverture du label APP, vers le déploiement de la démarche APP hors du périmètre traditionnel des compétences clés.

Le premier semestre 2023 va être consacré à l'analyse et la synthèse des résultats de ce grand projet expérimental et à rédaction du rapport final. Un grand évènement de dissémination des résultats finaux sera organisé par l'APapp dans le second semestre 2023, donc à suivre !

Les activités [Re]connaissances APapp 2022

Suivi et gestion administrative et financière du projet par l'APapp :

- Suivi des dépenses et de la comptabilité [Re]connaissances ; appui aux APP, vérification et analyse des différentes données enregistrées par les APP (dépenses) en lien avec les pièces justificatives stockées.
- Recherche des cofinancements : subvention obtenue de la Fondation Crédit Mutuel.
- Échanges avec les équipes dédiées de la DGEFP et de la Caisse des dépôts et consignation pour consolider les différents éléments de gestion.

Coordination globale et animation nationale du projet par l'APapp :

- 5 comités de pilotage et de suivi nationaux (COFIL) avec les 6 APP en 2022 dont 1 en présence des partenaires ayant rassemblé 38 partenaires nationaux et territoriaux ; et 2 ateliers d'échanges de pratiques avec les Référents Cartographes et les Coordonnatrices
- Mobilisation de l'équipe APapp au Symposium à Chalais, les 1er et 2 avril, coorganisé par l'APP de Barbezieux dans le cadre conjoint de [Re]connaissances et Art-Connection avec la présence des partenaires européens de ce dernier projet - des interviews de bénéficiaires et de partenaires ont été réalisés par l'équipe APapp dans le cadre de cette manifestation.

Professionnalisation des acteurs

- 3 ateliers thématiques en mars, juin et juillet 2022 « Badges et formalisation » dans le cadre de la professionnalisation sur le dispositif Apprenant Agile
- 13 ateliers d'échange de pratique Apprenant agile avec les référents de parcours et les professionnels du réseau
- Accompagnement personnalisé des référents de parcours tout au long de l'année
- Travail important en ingénierie pédagogique

Promotion et valorisation du projet

- Rencontres et partage d'expériences lors d'évènements partenaires (voir partie dédiée du rapport)
- Communication du projet via les réseaux
- Dissémination au réseau lors des Assises nationales

Projet cofinancé dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

Financé
par



PLAN
D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES

Fondation
Crédit Mutuel
POUR
LA
LECTURE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Opéré par



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

ART-CONNECTION

PROJET ERASMUS+ 2019-2022

Quatre partenaires européens - un réseau (APP) et trois établissements - œuvrant dans les secteurs de la formation des adultes tout au long de la vie, de l'inclusion et du travail social, mais aussi du patrimoine culturel et de l'enseignement supérieur et de la recherche, situés en France, Italie, Portugal et Royaume-Uni : tous engagés dans des pratiques éducatives favorables à l'épanouissement personnel et professionnel durable de chacun, avec l'APapp comme chef de file.



L'ambition partagée a été de développer une approche et des contenus innovants prenant appui sur la 8^{ème} Compétence clé européenne, relative à la sensibilité et l'expression culturelles, en lien avec la recommandation du Conseil du 22 mai 2018.

« Les compétences relatives à la sensibilité et à l'expression culturelles supposent de chercher à comprendre et respecter la façon dont les idées et le sens sont exprimés et communiqués de manière créative dans des cultures différentes et à travers un éventail d'arts et d'autres formes de culture. Elles nécessitent de s'engager à comprendre, à développer et à exprimer ses propres idées et son sentiment d'appartenance ou son rôle dans la société de différentes manières et dans divers contextes ». Définition de la 8^{ème} CCE par la Commission européenne (mai 2018)

Trois grandes étapes ont été définies pour contribuer à (r)établir un dialogue positif et constructif entre professionnels/institutions et les Adultes (population cible) en situation de vulnérabilité, par l'entrée culturelle, dans une démarche de recherche-action participative, menée à l'échelle des quatre pays européens partenaires, associant des professionnels et des publics cibles adultes variés.

Une **première étape** pour rechercher, étudier, analyser les données et apporter un cadrage théorique et méthodologique pour la mise en œuvre de la recherche-action participative. Période déc. 2019 à déc. 2020.

Une **deuxième étape** de mise en œuvre de la recherche-action participative par les partenaires pour co-construire un référentiel du Connecteur Culturel accompagné de son outillage pédagogique visant la professionnalisation des acteurs du champ de la culture et de l'éducation et la formation des adultes tout au long de la vie. Période oct. 2020 à mai 2022.

L'année 2022 (janvier à août) correspondait à la **troisième étape** de consolidation des résultats du projet.

Le projet Art-Connection a produit un **Mémoire européen**, fruit des résultats de toutes les productions individuelles. Ce document final d'études et de recommandations offre aux organisations publiques et privées, qu'elles soient liées à la production ou à la formation, les outils nécessaires pour comprendre et intégrer les compétences culturelles afin de relever les défis de l'innovation, de l'apprentissage et de l'ouverture aux différences.

Le Mémorandum est accompagné de sa boîte à outils (productions du projet) :

- Un état des lieux, IO1
- Un cadre théorique et méthodologique pour la Recherche-Action Participative, IO2
- Un référentiel du Connecteur Culturel, IO4
- Un outillage pédagogique constitué d'un document général qui se présente sous la forme d'études de cas dans les contextes territoriaux des 4 partenaires, incluant des illustrations concrètes, et 6 ANTImanuels sur des thématiques en lien avec les différentes recherches actions menées, IO5
- Un glossaire
- Une bibliographie

Retrouvez toutes les productions sur le site internet du projet : www.art-connection.eu

Le rapport final du projet a été remis le 10 octobre 2022 ; il a été accepté par l'agence Erasmus+ le 9 décembre 2022.

Les moments forts de l'année 2022

- **30 mars** : 2^{ème} journée de dissémination du projet organisée dans les locaux de l'université de Lisbonne.
- **1er avril** : les partenaires Art-Connection ont visité le symposium de l'artisanat organisé par l'APP de Barbezieux.
- **4 et 5 mai** : 5^{ème} réunion transnationale à Lisbonne.
- **29 juin** : 3^{ème} journée de dissémination placée sous le patronage de la commission nationale française pour l'UNESCO, et organisée dans les locaux du Ministère des solidarités et de la santé.
- **30 juin** : organisé par l'APapp en collaboration avec ses partenaires européens, colloque sur le « Rôle de la culture dans les apprentissages tout au long de la vie », dans une mise en scène en trois Actes et un Épilogue !



Intervention de l'UNESCO

L'UNESCO a ouvert notre conférence européenne sur le rôle de la culture et de l'éducation tout au long de la vie, en lien avec les enjeux mondiaux de développement durable, de cohésion sociale et de croissance économique.

Dans son allocution d'ouverture à notre évènement de dissémination du 29 juin 2022 à Paris, **Paola Leoncini Bartoli**, Directrice des Politiques culturelles et du développement durable, du secteur de la culture de l'UNESCO, soulignait la résonance des objectifs poursuivis par le projet Art-Connection avec les travaux menés par l'UNESCO sur la révision du cadre sur l'éducation artistique et les liens entre politiques culturelles et objectifs de développement durable, dont l'un d'entre eux porte précisément sur une éducation de qualité tout au long de la vie (formelle, non formelle et informelle).

En 1982, l'UNESCO introduisait la notion de patrimoine immatériel et d'économie créative

« La culture est l'ensemble des caractéristiques spirituelles, intellectuelles et émotionnelles distinctives qui caractérisent une communauté, une société ou un groupe social. Il comprend non seulement les arts et la littérature, mais aussi les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture englobe les caractéristiques et les valeurs vivantes ou contemporaines d'une communauté ainsi que celles qui ont survécu du passé » Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, UNESCO 1982.

Les 9 recommandations « Art-Connection » pour construire un monde de et pour la paix

1. **Passer du paradigme de l'hétéronomie** - systèmes éducatifs traditionnels de transmission - au **paradigme de l'autonomie** - reconnaissance de l'individu dans sa dimension holistique : aborder l'action éducative autrement, en construisant à partir de ce que la personne sait ou pense savoir dans une approche pédagogique centrée sur la personne (individualisation, personnalisation) et différenciée (pratiques d'adaptation en continu) ; impulser la démarche projet pour mettre en route le moteur du processus d'apprentissage en construisant à partir de ce que la personne a envie de faire.
2. **Reconnaître l'individu, constructeur et acteur de ses projets** : au lieu que ce soient les discours politiques, religieux, professionnels qui imposent leur manière de faire, partir de l'expression des parcours, de l'expérience concrète des personnes et de leur « *mise en mots, mise en dialogue et mise en culture* » (Pineau G) : compréhension, prise en compte et expression co-constructive des expériences vécues personnelles, culturelles, sociales, professionnelles.
3. **Concevoir l'action éducative dans une approche systémique** : ingénierie de parcours dans une approche globale (avant, pendant, après la formation) et transdisciplinaire ; dispositifs éducatifs ouverts et flexibles dans une logique de partenariats, d'ententes sur un territoire ou avec d'autres régions/pays, pour favoriser la mobilité, la responsabilité partagée et l'intelligence sociale et collective (reverse learning = apprentissage entre pairs, design thinking = processus de cocréativité) ; pédagogie de la compétence dans un écosystème de confiance construit selon les principes d'un environnement favorable à l'exercice de l'empowerment des individus à tous les niveaux de l'organisation (contexte positif, mise en capacité d'agir, mise en confiance, droit à l'erreur sans redouter la sanction, évaluer pour valoriser et non pas pour contrôler).
4. **Briser les cloisonnements** pour contribuer au développement de la reconnaissance des apprentissages non formels et informels en lien avec les lignes directrices de l'UNESCO et la recommandation européenne de 2012 pour la reconnaissance, la validation et l'accréditation (RVA) des acquis de l'apprentissage non formel et informel : on sait que si l'apprentissage a souvent lieu dans un cadre formel et au sein d'un environnement spécialement dédié à cette activité, on apprend aussi une quantité de choses essentielles en dehors de l'enseignement formel, dans la vie de tous les jours et ce de façon délibérée ou informelle.
5. **Utiliser la méthodologie de recherche-action participative** comme mode d'accompagnement au changement dans le développement de pratiques éducatives.
6. **Promouvoir des dispositifs qui offrent des temps, des espaces et des supports propices au développement de la réflexivité et la prise de conscience des moments de l'autoformation** : intégrer que les clés de l'évolution se trouvent à l'intérieur de l'être ; s'intéresser à ce que la personne met en œuvre pour apprendre, accompagner sa capacité à réfléchir sur son expérience pour construire et/ou développer son identité personnelle, culturelle et socioprofessionnelle.
7. **Redéfinir, valoriser et accompagner l'évolution de l'identité professionnelle des Connecteurs Culturels** : susciter l'envie de transformer les pratiques éducatives dans une entrée culturelle en acceptant de changer soi-même et de devenir des révélateurs de tous les acquis de l'expérience ; les accompagner dans le développement d'une posture de facilitateur-accompagnateur ; valoriser et promouvoir l'outillage pédagogique les invitant à développer leur créativité pédagogique et à promouvoir la diffusion et la valorisation de la culture sous toutes ses formes, de sorte que la culture ne soit plus réservée à une élite ou à des spécialistes du secteur.
8. **Contribuer à lever les freins institutionnels en reconsidérant la notion du temps et du coût de l'apprentissage** : construire des stratégies politiques centrées sur le développement de l'empowerment de l'individu ; sortir des stratégies à court terme et œuvrer dans le long terme ; changer les priorités de financement ; faciliter et pérenniser les accès aux financements nécessaires à la mise en œuvre de territoires apprenants.
9. **Franchir le pas d'une valorisation-validation-certification intelligente des acquis de l'expérience** : inciter et valoriser des approches, supports, outils, technologies, adaptés à la reconnaissance de tous les acquis de l'apprentissage et de l'expérience en lien avec la reconnaissance des apprentissages formels et informels.

SynAPPs

Projet lauréat du programme Deffinum !

Le 8 juillet 2022, l'APapp a été informée de la sélection du projet "SynAPPs" à l'appel à projet Deffinum avec une participation financière de 699 042 € de l'État.

Cette nouvelle est particulièrement importante et positive, ce projet revêtant une importance stratégique majeure pour le réseau et l'APapp.

Après de nombreux échanges pour ajustements et précisions, **le projet SynAPPs est officiellement lancé le 1^{er} novembre 2022.**



Description

Fruit d'une réflexion collective et ancré dans un réseau solide et reconnu, ce projet consolide et outille techniquement une proposition pédagogique pertinente qui existe depuis plus de 35 ans mais qui ne cesse de se questionner et d'évoluer afin d'être en phase avec les besoins croisés des apprenants, des équipes comme des acteurs socio-économiques, et plus globalement de la société

Déploiement : National

Date de démarrage du projet : 01/11/2022

Durée : 3 ans

Montant du projet global : 998.631 €

Montant du projet global : 998.631 €

Le projet SynAPPs du réseau APP

Objectifs du projet

SynAPPs, projet du réseau APP, tire son nom de ces zones de connexion essentielles dans notre cerveau pour symboliser son ambition de renforcer des liens et interactions à différents niveaux, via l'évolution du label APP et le développement de solutions numériques :

- Au sein des parcours des apprenants, entre les activités, ressources, savoirs et compétences
- Dans les organismes, entre les différentes équipes et dispositifs
- Au sein du réseau, entre les territoires, les professionnels et l'animation nationale.

L'objectif global : faciliter le déploiement d'un modèle d'organisation apprenante outillée par le progrès au sein des organismes de formation et centré sur les apprenants et leur projet.

Réalisations attendues :

SynAPPs s'articule ainsi autour de trois grandes briques :

Documenter et outiller l'évolution récente du label APP et des pratiques associées pour proposer un modèle d'organisation apprenante globale centrée sur les personnes accueillies et leur projet - Accompagnement de 11 organismes volontaires pour expérimenter le changement d'échelle APP et contribuer à la capitalisation et à l'outillage.

Trouver le ou les meilleurs outils numériques pour échanger et mutualiser entre organismes du réseau au bénéfice des équipes APP élargis et des apprenants.

Développer une solution numérique pour outiller la pédagogie APP notamment dans ses volets d'accompagnement des apprenants et d'organisation de parcours..

Contact : Laure Pillias, animatrice nationale du réseau
laure.pillias@app-reseau.eu

« Opération financée par l'État dans le cadre de l'Action « Adaptation et qualification de la main d'œuvre », « Dispositifs France Formation Innovante NUMérique (DEFFINUM) », opéré par la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires) »

Les réalisations 2022

- **Réponses aux réserves du comité d'engagement Deffinum et conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations** : les réserves concernaient la capacité de pilotage et de conduite du projet, la méthodologie et les outils déployés, les modalités de déploiement au sein des organismes de formation du réseau de l'APapp, les ressources d'accompagnement au changement prévues, les moyens affectés à la gestion du projet et la structuration du projet ainsi que l'architecture technique.

Pour y répondre, l'équipe APapp a rédigé de nouvelles de fiches techniques et annexes, mis à jour le calendrier et le phasage du projet, et réalisé d'autres documents complémentaires.

Ce travail effectué a permis à l'APapp de se plonger à nouveau dans le projet après plusieurs mois d'instruction (dossier déposé en octobre 2021). En effet, de nombreuses actions avaient déjà été engagées, ce qui a permis de revoir et de renforcer l'ensemble du projet.

- **Lancement du Collectif Organisation Apprenante** : dans le prolongement des travaux de la Commission Prospective (2020-2022), ce sont à l'origine 12 organismes du réseau puis finalement 11 qui se sont portés volontaires pour constituer ce collectif « Organisation Apprenante ». Ce dernier s'intègre dans l'action 4 du projet SynAPPs : « développer un modèle d'organisation apprenante ». En lien avec l'ouverture du label, ces 11 organismes souhaitent déployer les principes et la démarche APP au sein de leur organisation au bénéfice de tous les apprenants. L'APapp accompagne, analyse et documente leurs expériences. Il s'agit également de fédérer ce collectif et de créer des groupes de travail thématiques visant à produire des ressources à destination à terme de l'ensemble du réseau APP.

Dates clés :

- **18 février** : démarrage du collectif et de l'accompagnement,
- **16 décembre** : 1^{ère} réunion du collectif organisation apprenante

Le collectif en chiffres au 31 décembre 2022 :

- 19 visios d'échanges - 44 participants
 - 10 visites sur site - 116 participants
 - 3 interventions à distance - 42 participants
 - 1 réunion du collectif en mixte présentiel-distanciel - 19 participants
- Soit 202 personnes rencontrées
- 10 organismes du collectif rencontrés

Quatre groupes de travail identifiés en 2022 pour un démarrage en janvier :

- Les rôles et missions du référent label APP
- Les supports pédagogiques au service des parcours en Autoformation Accompagnée
- Le Centre De Ressources de demain
- L'accompagnement du réseau – conduite du changement

Les organismes du collectif	Statut	Région
ACEREP R2D	SAS	Bourgogne - Franche Comté
ACPM	Association ESS	PACA
AFP2i	Association	Hauts-de-France
APEJ	Association	Nouvelle Aquitaine
AREP	Association	La Réunion
CFA Montbéliard	CFA	Bourgogne - Franche Comté
COS CREPSE	ESRP – ESPO – UERO	Auvergne Rhône Alpes
LRF	Association	Occitanie
Media-Formation	Association	Normandie
SCIC IFAD	SCOP	Occitanie

+ AFEPT – Association - Nouvelle Aquitaine intégré dans le groupe

- **Le tour des régions** : Pour nourrir le dossier de candidature à l'appel à projet Deffinum, l'APapp a entrepris dès août 2021 un tour des régions afin de rencontrer le réseau et collaborer sur la réponse à l'appel à projet, en se concentrant notamment sur le volet "outillage numérique". Cette initiative a également permis d'échanger plus largement sur les enjeux des réseaux régionaux et les actualités de l'APapp. En juin 2022, ce fut le tour de la région **Normandie** puis en novembre de l'**Océan Indien**.
- **Lancement de l'Appel à Manifestation d'intérêt** pour la sélection d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : Le besoin d'un AMO concerne plus particulièrement des missions de diagnostic de l'existant au sein du réseau APP et d'audit de besoins ; de benchmark et de recherche de solutions ; de rédaction de cahiers des charges, d'aide au choix de solutions et de suivi de réalisation. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 20 novembre 2022 auprès de 4 prestataires, l'étude des candidatures et la sélection de l'AMO ayant eu lieu sur le premier trimestre 2023.

La Formation

En 2022, l'APapp a accueilli **395 stagiaires** au cours de **49 actions de formation**, totalisant **7 610 heures-stagiaires et 736 heures-formateurs**. Bien que le nombre de stagiaires accueillis soit resté similaire, une augmentation significative des heures-stagiaires a été enregistrée par rapport aux 5 171,5 heures de l'année précédente. Cette évolution s'explique par l'action spécifique de la POEC "Être formateur, formatrice en autoformation accompagnée", son parcours de 266 heures de formation en présentiel et de 133 heures d'accompagnement en entreprise (APP). Les chiffres de la formation 2022 continuent de mettre en évidence l'engagement de l'APapp à répondre aux besoins spécifiques du réseau APP et à fournir des formations de qualité pour soutenir le développement professionnel des équipes.

Les actions de formation mises en œuvre

En 2022, les actions de formation à destination du réseau APP ont été majoritairement organisées sous un format à distance et interorganismes (31 sessions). Ces deux modalités favorisent la participation et l'échange entre les professionnels du réseau.

À noter également une demande significative de formation en intra au cours de l'année, avec un total de 18 sessions. Cette demande a été notamment possible grâce au renforcement en 2022 du dispositif FNE (Fonds National de l'Emploi), qui a permis aux organismes de financer des formations internes pour leurs équipes.

L'APapp continue également de proposer un large éventail de formations avec un total de 14 types d'actions de formation au cours de l'année.

Les formations APapp 2022 :

- ÊTRE FORMATEUR-RICE EN APP – 10 sessions
- NOUVEAUX-ELLES COORDINATEUR-RICES APP – 2 sessions
- APPRENDRE A APPRENDRE – 5 sessions
- ILLETTRISME ET AUTOFORMATION ACCOMPAGNÉE – 1 session
- FACILITATION GRAPHIQUE ET SKETCHNOTE – 1 session
- FORMATION-ACTION APPRENANT AGILE – 8 sessions
- ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE AFEST – 2 sessions
- LES USAGES DU NUMÉRIQUE EN FORMATION – 1 session
- CLASSE VIRTUELLE & PARCOURS FOAD – 4 sessions
- ANIMATION À DISTANCE DE COMMUNAUTÉS D'APPRENTISSAGE – 1 session
- POEC "ÊTRE FORMATEUR, FORMATRICE EN AUTOFORMATION ACCOMPAGNÉE" – 1 session
- EVALUATEUR-TRICE CLEA – 7 sessions
- EVALUATEUR-TRICE CLÉA NUMÉRIQUE – 6 sessions

Les nouveautés au catalogue

En 2022, deux nouvelles formations ont vu le jour pour répondre aux besoins des membres du réseau APP.

- « **Facilitation graphique et sketchnoting** » : Animée par **Myrna Jacquin** de l'APP de Mulhouse, cette formation permet de découvrir les bases de la facilitation graphique et d'acquérir du « vocabulaire visuel ». La facilitation graphique permet de retranscrire des messages-clés en images, de préparer et structurer des supports visuels, pour prendre des notes, animer des réunions, etc.
- « **L'illettrisme et l'autoformation accompagnée** » : Conçue en réponse à une demande spécifique d'un organisme. L'APapp a fait appel à **l'AFP2i - APP d'Arras** qui possède une grande expertise dans le domaine de l'illettrisme pour concevoir et animer cette session de formation. Celle-ci aborde la question de la détection et de l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme au sein de l'APP.

La certification Qualiopi

Organisme de formation à destination des professionnels du réseau, l'APapp détient la certification Qualiopi pour la catégorie d'actions concourant au développement des compétences "actions de formation" et "VAE"

Retour sur la POEC de formateurs en APP

Cette formation, déjà exposée dans le rapport d'activité 2021, s'est déroulée jusqu'en mars 2022.

Pour la 1^{ère} fois, une formation de formateurs a été proposée par l'APapp à des demandeurs d'emploi dans le but de les recruter au sein d'organismes du réseau. Cette formation a été réalisée sous forme de POEC - Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective - en partenariat avec Akto Normandie et Pôle Emploi. Objectif : former les demandeurs d'emploi aux spécificités et à la posture professionnelle du métier de formateur en APP. La demande de POEC est venue des 7 organismes labellisés APP en Seine-Maritime confrontés à des difficultés de recrutement de formateurs ayant les compétences et la posture spécifiques requises. L'identification des candidats a été réalisée par l'APapp, Pôle Emploi et les organismes APP, puis la formation a débuté le 6 décembre 2021.



© Lenaig GOASDOUÉ-CONSTANTI - Stagiaire POEC

- 12 stagiaires demandeurs d'emploi
- 12 semaines de formation en alternance
- 266 heures de formation sur 10 modules
- 133 heures de stage en APP
- Une alternance semaine trois jours de formation pour deux jours en APP
- 161 heures en présentiel (60,6%) et 105 heures à distance (39,4%)
- 8 formateurs experts mobilisés
- 1 formatrice référente de l'APapp
- 12 tuteurs en APP
- 1 coordinatrice de l'action APapp et 1 référente administrative APP.

Cette POEC a été une belle réussite : les stagiaires étaient motivés et se sont particulièrement investis tant lors des temps de formation que lors des périodes en APP. Le rythme en alternance hebdomadaire leur a permis de faire des allers-retours réguliers entre formation et mise en pratique. Les périodes d'immersion leur ont donné l'opportunité de suivre l'intégralité du parcours d'intégration des apprenants.

Lors de la journée de clôture du 4 mars, chaque stagiaire a personnellement témoigné de ce qu'avait été la POEC : pour toutes et tous, ce parcours a été comme une évidence ! Elle a conforté leur vision du métier de formateur et leur a permis de développer la posture de formateur facilitateur.

À l'issue du parcours, **neuf des douze stagiaires ont été embauchés** au sein des APP (75 %).

La formation a également abouti à la conception du badge « Formateur facilitateur », un élément de reconnaissance pour les formateurs ayant suivi cette POEC.



Les formateur-rices APapp intervenu-es en 2022

Du pôle des formateurs et formatrices experts

- **Patricia Bonnet** d'Elab Conseils, formatrice à l'APP de Montauban
- **Yamina Bouayad-Agha**, coordonnatrice de l'APP de Sète, Sète Agglopol Méditerranée
- **Myrna Jacquin**, formatrice à l'APP de Mulhouse, ARFP
- **Sylvain Rousseau**, chargé de développement et formateur à l'APP de Dieppe, Forjecnor 2000
- **Jean Vanderspelden**, consultant « Apprenance, FOAD & AFEST, Numérique & Territoires » - ITG Paris

Autres formatrices du réseau :

- **Anne Castanier**, formatrice à l'APP d'Arras, AFP2i et **Claudie Delzenne**, formatrice à l'APP d'Arras, AFP2i
- **Nathalie Auvray**, responsable pédagogique à l'APP de Rouen Rive droite, Média Formation
- **Emmanuelle Fizet**, coordonnatrice APP à l'APP de Rouen Rive droite, Média Formation

De l'équipe APapp : Chantal Séveno, chargée de mission ingénierie pédagogique et référente nationale CléA réseau APP. Les autres membres de l'équipe de l'APapp interviennent également ponctuellement sur les actions de formation en fonction des expertises et de missions de chaque membre.

Les temps forts de l'année

Depuis 2013, trois temps forts rythment annuellement la vie du réseau : APP en Résonance, les Assises nationales et le Comité national d'orientation et de suivi (CNOS).

APP en Résonance - 4 au 8 avril 2022

Chaque printemps, l'APapp propose au réseau de faire résonner ensemble l'APP : l'occasion pour chaque APP d'organiser un événement avec les apprenants et/ou les partenaires, de profiter de la dynamique pour organiser son comité territorial APP, d'imaginer un temps fédérateur en équipe et de participer aux initiatives de l'APapp.

En 2022, l'APapp a proposé quatre rendez-vous qui ont rassemblé une soixantaine de participants :

- **Mardi 5 avril** : webinar de présentation au réseau APP du bilan de la première POEC « Être formateur, formatrice en autoformation accompagnée ».
- **Jeudi 7 avril** : deux webinaires sur le label APP : un le matin ouvert aux partenaires et au réseau pour annoncer et présenter l'évolution du label APP ; un l'après-midi pour présenter la démarche et le label à des organismes potentiellement désireux de rejoindre le réseau.
- **Vendredi 8 avril** : un atelier-webinaire organisé avec **Alain Laplagne**, formateur à l'APP de Mulhouse - ARFP, pour fêter la culture mathématique et découvrir une exposition créée par Alain pour son APP mettant à l'honneur les Femmes de Sciences en s'accompagnant d'animations à réaliser avec les apprenants.

Retour sur la première POEC APP
5 AVRIL | 14H30-16H00

En 3 mois, 12 demandeurs d'emploi ont été formés en alternance aux spécificités du métier de formateur en APP.
Cette initiative mise en place à la demande des APP normands a été une belle réussite. Venez découvrir cette action et envisager avec nous son déploiement sur d'autres régions !

Pour qui ?
→ Directions et coordos d'APP

Le label APP évolue !
7 AVRIL | 10H30-12H00

Après deux ans de travaux, la labellisation APP s'ouvre pour devenir un modèle d'organisation pédagogique apprenante pouvant se déployer sur toutes les activités de formation.

Pour qui ?
→ Partenaires des APP, directions d'organismes de formation

Le label APP est-il fait pour mon OF ?
7 AVRIL | 14H00-15H00

Pour les organismes qui souhaitent découvrir le label APP et leur proximité avec la démarche pédagogique.
Ce webinaire fera également le focus sur la procédure de labellisation et la possibilité d'obtenir la certification Qualiopi avec le label APP.

Pour qui ?
→ Directions d'organismes de formation intéressées par le label

Dédramathisons !
8 AVRIL | 14H00-15H00

Pour découvrir l'exposition sur les femmes de science créée par Alain Laplagne, formateur à l'APP de Mulhouse - ARFP.
Ce webinaire sera l'occasion d'évoquer les compétences et la culture mathématique en APP, ainsi que le collectif math de formateurs APP.

Pour qui ?
→ Formateur-trices et coordos d'APP

Assises nationales du réseau APP - 29 et 30 juin 2022

Les 12ème Assises nationales du réseau APP se sont tenues au sein du Ministère des Solidarités et de la Santé à Paris. Cet événement a réuni plus d'une centaine de professionnel·les du réseau APP et une cinquantaine de partenaires.

La thématique des Assises était autour du projet européen Art-Connection (Erasmus+ 2019-2022).

Le programme de ces deux journées :

- Tour d'horizon des actualités et projets du réseau APP
- Conférence européenne « Rôle et enjeux des compétences culturelles ». Présentation des résultats du projet Art-Connection (Erasmus+ 2019-2022)

- 4 ateliers autour des thématiques suivantes :
 - Ouverture du label APP, comment développer la démarche APP dans un parcours de formation contraint ?
 - Apprenant Agile, découverte et mise en pratique de nouveaux outils pédagogiques issus de la mallette [Re]connaissances (projet PIC 100 % inclusion).
 - Comment structurer une communauté de pratique APP : quels outils, quelles animations et pour quels usages ?
 - Mise en scène : Le rôle de la culture dans les apprentissages tout au long de la vie.

Le Comité national d'orientation et de suivi (CNOS)

Le CNOS, troisième temps fort de l'année pour le réseau, est traditionnellement organisé au dernier trimestre. Cependant, cette année a été exceptionnelle puisque cette réunion du comité national, réunissant le réseau et les partenaires, n'a pas eu lieu en 2022, mais a été reportée au début de l'année 2023.

Cette décision de report a été prise en concertation avec le Bureau de l'APapp pour deux raisons. Tout d'abord les nombreux changements au sein de l'équipe APapp ont nécessité une réorganisation. De plus, l'équipe s'est mobilisée pour répondre au dossier de candidature de France Compétences afin de renouveler l'habilitation en tant qu'instance de labellisation. Le retour de France Compétences sur ce dossier était fixé avant les congés de Noël. En fonction de ce retour, une Assemblée Générale est prévue en février 2023 pour valider les modifications du cahier des charges APP.

Cette décision de reporter le CNOS début 2023 a permis d'inaugurer avec les partenaires l'ouverture du label APP, ce qui en fera un temps de communication important pour le réseau.

Autres actions au service du réseau

Accords-cadres & Outillage du réseau

Les accords nationaux DALIA-ASSIMO et Onlineformapro ont été renouvelés pour la période allant de septembre 2022 à septembre 2023. Ces accords permettent aux APP qui le souhaitent d'acquérir des licences utilisateurs à des tarifs préférentiels via un achat groupé, géré par l'APapp.

Communication

Le réseau APP et l'APapp dans la presse en 2022

Centre Inffo a édité dans son Quotidien de la Formation deux articles sur le réseau APP en 2022 :

- [Le label APP s'ouvre à l'ensemble des actions de formation](#), Nicolas Deguerry, 15 avril 2022
- [Europe : « Art-Connection » développe les compétences via la culture](#), Emmanuel Franck - Le 6 juillet 2022

Visibilité sur les réseaux sociaux

Au 31 décembre 2022, les comptes de l'APapp sur les réseaux sociaux totalisaient :

- Facebook : **633 abonnés** -1,25% [@reseauapp](#)
- Twitter : **491 abonnés** ↗ +3,46 % [@APapp APP](#)
- LinkedIn : **1 148 abonnés** ↗ +80 % [linkedin.com/company/apapp](https://www.linkedin.com/company/apapp)

Le Festival de l'Apprendre

À l'occasion du **Festival de l'Apprendre 2022**, animée par le cercle Apprendre ensemble*, et sur proposition de **Myrna Jacquin**, formatrice à l'APP de Mulhouse (ARFP) et formatrice-experte de l'APapp, l'APapp a proposé un atelier ludique à distance autour de la compétence « apprendre à apprendre » ; matinée en visioconférence ouverte à tous les professionnels du réseau (87 inscrits).



*Le Cercle APE est un collectif informel qui rassemble des personnes désireuses d'expérimenter de nouvelles formes pour apprendre. Au mois de janvier, le cercle APE se donne notamment pour ambition de réunir et d'accompagner des porteurs d'animation dans le cadre du #festivaldelapprendre.

Le collectif math du réseau APP

Les mathématiques occupent une place centrale dans la formation en APP, et l'APapp souhaite accentuer son engagement dans la promotion, l'accompagnement et l'organisation d'actions de vulgarisation dans ce domaine. Une personne clé de cette implication est **Alain Laplagne**, formateur APP Math à l'ARFP APP de Mulhouse et animateur du collectif maths. Grâce à ses efforts, des professionnels du réseau se rassemblent autour de la fête de Pi, où des challenges inter-centres et des rencontres en ligne avec des professionnels sont organisés.

Ces actions, menées depuis plusieurs années, constituent les prémices d'une implication renforcée du réseau des APP dans le domaine des mathématiques. L'objectif est de devenir un acteur majeur de la formation continue en mathématiques, en pérennisant ces initiatives.

Présences et contributions APapp aux événements du réseau

24 mars : Participation aux journées portes ouvertes incluant le COTEDECO « spécial 35 ans de l'APP d'Arras », avec une intervention de **Laurence Martin** à la Conférence-Débat « du Label APP d'hier (1985) à l'APP de demain organisation apprenante, vers un nouveau cahier des charges ».

14 avril : Cérémonie de remise de certificats CléA à l'APP de Sète en présence des apprenants, de l'équipe APP et de **Laurence Martin** pour l'APapp sur invitation de l'APP.

Novembre 2022 : **l'APapp s'est rendue sur l'île de La Réunion dans le cadre du projet SynAPPs**, ce qui a permis de rencontrer les quatre APP de l'Océan Indien - deux à La Réunion et deux à Mayotte. Cette initiative a créé une belle dynamique, marquée par la **première réunion du réseau APP Océan Indien**. Des assises régionales annuelles sont envisagées pour renforcer cette dynamique. L'ensemble du réseau APP Océan Indien souhaite contribuer à la dynamique d'ouverture du label, en complément de l'AREP identifiée dans le collectif "Organisation Apprenante". Ils sont également montrés très intéressés par la mise en place de l'expérimentation normande de la POEC, et des contacts ont été établis avec Akto, qui a donné son accord de principe. Cette affaire sera à suivre en 2023.

L'APapp en a aussi profité pour participer au COTEDECO de l'AREP et rencontrer des partenaires tels que Pôle emploi, la Région et l'UROF.

La promotion de la démarche et du label

L'APapp ambassadrice du réseau auprès des institutions

Tout au long de cette année encore, les occasions furent nombreuses pour mettre en visibilité l'expertise du réseau au service de l'intérêt général auprès des grands acteurs institutionnels. Il s'agit non seulement d'apporter une contribution concrète au service des publics qui sont majoritairement ceux du réseau mais également de promouvoir ce dernier dans tout ce qui le caractérise : ses valeurs d'éducation permanente, son rôle majeur dans l'accès de tous aux compétences clés et transversales, sa capacité à adapter son offre et à innover.

Plusieurs sujets stratégiques ont amené l'APapp à échanger très régulièrement avec **France Compétences**.

Sa reconnaissance en tant qu'**instance de labellisation** arrivant à échéance fin 2022, l'APapp a tenu informées les équipes de France Compétences au fil des travaux réalisés pour concrétiser l'ouverture du périmètre du label APP. Il s'agissait de se garantir la bonne compréhension et ainsi le renouvellement de cette reconnaissance, stratégique au vu des évolutions initiées du label, en étendant la capacité de délivrer la double labellisation APP Qualiopi aux quatre actions – actions de formation, VAE et désormais bilan de compétences et apprentissage.

Suite à la décision de la **commission certification** en mars de ne pas renouveler l'inscription de la certification Apprenant Agile au répertoire spécifique, l'APapp a échangé avec sa Présidente et sa direction ainsi qu'avec plusieurs membres de cette commission afin de comprendre les raisons et pouvoir à terme rebondir pour un nouvel enregistrement.

L'APapp a également maintenu sa veille sur CléA socle et CléA numérique auprès de **Certif'Pro**, se faisant le relais à la fois des problématiques techniques mais également des enjeux d'accès équitable à travers tout le territoire sur un modèle économique consolidé.

Afin de prendre en considération les évolutions du label et de rappeler les liens historiques entre le réseau des APP et la **DGEFP**, la convention qui les lie a été révisée et complétée au 30 novembre 2022 : elle officialise et cautionne l'ouverture du périmètre du label APP à tout organisme de formation garantissant le respect des valeurs et fondamentaux, notamment le fait de pouvoir garantir l'accès aux compétences socles. La DGEFP y réaffirme son implication auprès du réseau APP et son rôle actif dans la qualité du label désormais porté par l'APapp en tant que membre de la Commission Nationale de Labellisation (CNL).

Sur cette dernière année de l'expérimentation « 100 % inclusion » [Re]connaissances et dans la continuité des travaux et réflexions enclenchés fin 2021, l'APapp a apporté sa contribution à la réflexion collective entre porteurs de projets en interaction avec les équipes du **Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi (HCCIE)** et de la **DGEFP**. Sur invitation du **ministère de la Solidarité et de la santé** et de la **délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)**, l'APapp a également contribué en janvier à l'élaboration du CEJ JR (Contrat d'engagement jeunes en situation de rupture) au titre des pratiques remarquables identifiées par le PIC dans le 100 % inclusion.

Sur leur invitation conjointe, l'APapp est ainsi intervenue en mai lors d'un webinaire lauréats « 100 % inclusion » relatif à l'articulation des parcours « 100 % inclusion » et du récent CEJ – contrat d'engagement jeune.





Enfin, dans le cadre des travaux de préfiguration de la future institution porteuse de la mission de service public de l'emploi, **France Travail**, l'APapp a sollicité et obtenu en novembre 2022 une audition par l'**IGAS** « mission préfiguration France Travail » pendant laquelle elle a pu rappeler que le réseau APP mène de longue date des actions d'accompagnement et de formation en faveur des publics les plus fragiles selon des valeurs qui le rendent légitime à être identifié en tant qu'acteur de France Travail.

Tour d'horizon des partenariats et rencontres

Dans le cadre de ses missions de promotion du label et de communication relative aux innovations portées par le réseau, l'APapp a continué de développer et consolider ses partenariats en rencontrant de nombreux acteurs et institutions.

- **#leplusimportant**
- **AdevComp** - Association pour l'accompagnement et le développement des compétences
- **AFNOR Certification**
- **AFREF** - Association française pour la réflexion et l'échange sur la formation
- **AKTO**
- **ANLCI** – Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
- **Caisse des Dépôts et Consignations**
- **Centre Inffo**
- **Certif'Pro**
- **CMAtlv** – Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie
- **CNFPT** - Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **Collectif Bleu Blanc Zèbre**
- **Conversas Associação Internacional (CAI)** – Portugal
- **DGEFP**
- **DIPLP** - Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté
- **Erasmus+**
- **FFOD** – Forum des acteurs de la formation digitale
- **FCM** – Fondation Crédit Mutuel
- **France Compétences**
- **Groupe FAYAT Énergie**
- **Haut-Commissariat aux Compétences**
- **Istituto Luigi Sturzo (ILS)** – Italie
- **Haut-Commissariat aux Compétences**
- **Loughborough University (Lboro)** – Grande-Bretagne
- **Newrest Wagons-Lits**
- **OPCO EP** - des entreprises de proximité
- **Paprec**
- **PIX**
- **Reconnaître – Open Recognition Alliance**
- **Synofdès,**
- **UROF**
- **OPCO UNIFORMATION**
- **Unesco**
- **Université de Lille**

Interventions lors des manifestations partenaires

- 10 février : Conférence-débat du CMAtlv « **Territoires apprenants : de la naissance à la reconnaissance** » à la Cité des Métiers.
- 12 mai : 3^{ème} conférence-débat commune CMAtlv-CDMplv « **SOFT SKILLS** » **Comment les définir, peut-on les acquérir, faut-il les reconnaître ?** ».

- 19 mai : Webinaire lauréats « 100 % inclusion » - **L'articulation des parcours « 100 % inclusion » et du CEJ en question !**
- 21 juin : webinaire du FFFOD « **Comment et pourquoi aller au-delà d'un simple référencement des badges ?** » coanimé avec les APP de Dieppe et Dijon (Forjecnor2000 et Cesam Formation) et leurs partenaires (Akto Normandie, CIBC Dijon, ARIQ BTP - BFC).
- 27 juin : Séminaire CNFPT à destination des chefs de service et conseillers formation en charge dans les délégations régionales de l'accompagnement des parcours professionnels des agents territoriaux : **« Quel(s) accompagnement(s) dans les parcours de transition professionnelle ? »**
- 23 septembre : AFREF au CNAM - « 20 ans de la VAE », co-animation et témoignage des APP sur le thème **« la VAE, dynamique de travail sur soi et d'émancipation collective »**.
- 6 octobre : Conférence régionale Transition Pro Nouvelle Aquitaine **« le certificat CléA et son rôle pour répondre aux défis à venir »**.
- 11 octobre : Journée d'échanges **« Être acteur d'un territoire apprenant : enjeux, dynamique, impacts »** organisée par l'association « Printemps de l'Entreprise - Territoire Apprenant pays de Vannes » avec son parrain, le CMAtlv. Table ronde 1 : **« Des outils pour valoriser les compétences et pour faire territoire apprenant »**.
- 24 novembre : Adevcomp - Cycle 2022-2023 dédié à la Reconnaissance sociale et professionnelle **« Ce qui fait avancer et lève les obstacles à la reconnaissance et validation de l'expérience, de la compétence et de la performance »**.

Collectifs & Partenariats

Engagement avec l'ANLCI pour lutter contre l'illettrisme au travail et la fracture numérique

En tant que membre historique du comité consultatif de l'ANLCI, l'APapp accompagne ses transformations et partage ses grands chantiers d'action contre l'illettrisme.



Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

En juillet 2022, l'APapp participe au 1er Copil de DUPLEX, démarche lancée par l'ANLCI pour la maîtrise des compétences numériques de base. Il s'agit de faire évoluer ensemble les méthodes et outils d'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme en s'associant au déploiement de cette initiative.

En septembre, les Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI) ont été accompagnées d'une campagne de communication sur le champ du monde du travail. Le réseau s'est comme à son habitude fortement mobilisé à cette occasion.

La soirée de clôture des JNAI a porté la Manifestation "**Lutter contre l'illettrisme au travail, on est tous concernés**" organisée dans les locaux du MEDEF par l'ANLCI, Certif Pro et l'ANDRH, qui ont collectivement présenté un plaidoyer « illettrisme au travail : il faut agir maintenant, ensemble et rapidement », dont l'APapp fait partie des premiers signataires : <https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/5/2/522809.pdf>

Il est à noter une promotion collective significative du CléA socle portée par des témoignages de bénéficiaires et d'entreprises à cette occasion.

En novembre et dans la continuité des JNAI, l'APapp s'engage auprès de l'ANLCI à l'occasion du 1er comité de pilotage du projet « Les Incontournables » pour prendre connaissance des premiers résultats et échanger sur les coopérations possibles pour déployer les productions dans les réseaux.

L'ambition du projet : renforcer l'offre de formation à destination des salariés confrontés à l'illettrisme en outillant d'une part les entreprises et les opérateurs de compétences pour faciliter l'intégration d'actions de formation de base dans les dispositifs de formation professionnels ouverts aux salariés, d'autre part les organismes de formation afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins des entreprises et des salariés.

Forum des acteurs de la formation digitale (FFFOD)

Membre fondateur du FFFOD, l'APapp reste fortement mobilisée dans ce collectif en tant que membre du conseil d'administration.



L'APapp a assisté en mai au webinaire de lancement du cycle de concertations sur l'accompagnement à l'hybridation avec le soutien du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, pour définir, avec les acteurs concernés, un « Cadre de référence de l'accompagnement des organismes de formation et CFA à l'hybridation de la formation ».

Le FFFOD propose régulièrement des webconférences sur des sujets concernant la FOAD et l'e-learning. C'est dans ce cadre que l'APapp est intervenue en juin aux côtés d'APP du projet [Re]connaissances (Dieppe et Dijon) et de leurs partenaires (Akto, CIBC, ARIQ-BTP) sur la thématique « Comment et pourquoi aller au-delà d'un simple référencement des badges ? ».

Association Reconnaître



« Reconnaître - Open Recognition Alliance » porte la branche francophone d'un réseau œuvrant à la construction d'une société apprenante fondée sur la reconnaissance des talents, des compétences et des aspirations des personnes et ce notamment via les badges numériques. L'APapp est membre fondateur et siège au Bureau de cette association.

L'APapp a comme chaque année participé à l'événement e-Pic dans sa 20ème édition « Open Badges : de la reconnaissance au pouvoir d'agir ». L'un des objectifs de cette conférence était d'explorer la relation entre la reconnaissance et le pouvoir d'agir, question qui émerge de la pratique des Open Badges : comment reconnaître de manière à favoriser le pouvoir d'agir des individus et des communautés ? Dans quelles conditions ? À l'inverse, comment éviter les risques de fausse reconnaissance ou de stigmatisation ?

L'APP a rejoint le 7 décembre « le Comité National des Acteurs des badges numériques » lancé par #Leplusimportant et Reconnaître. Il est composé d'un Collège des territoires et des acteurs de terrain, d'un Collège des acteurs privés et d'un Collège des acteurs publics.

Ce Comité s'est fixé trois objectifs :

- Cartographier et tirer les enseignements des initiatives
- Définir la valeur d'usage des badges numériques
- Engager les acteurs, notamment les entreprises

Syndicat National des Organismes de Formation (Synofdès)



L'APapp est adhérente depuis mars 2021 à titre individuel, le Synofdès jouant un rôle d'information, de représentation et de fédération des organismes adhérents. Cette adhésion a permis à l'APapp de s'intégrer à un collectif de réflexion et d'action ainsi que de bénéficier d'une veille administrative et juridique au service du réseau qui lui a été particulièrement précieuse cette année.

Comité Mondial des Apprentissages tout au long de la vie (CMAtlv)



L'APapp est membre du conseil d'administration du CMAtlv depuis septembre 2021.

Parmi les chantiers partagés la réflexion portée par le CMAtlv pour identifier voire labelliser les territoires identifiés comme apprenants.

En février, à l'occasion d'une Conférence-débat « Territoires apprenants : de la naissance à la reconnaissance » à la Cité des Métiers, l'APapp est ainsi intervenue pour témoigner de l'expérimentation des collectifs apprenants développés dans le cadre du projet 100 % inclusion [Re]connaissances. En octobre suivant, l'APapp est intervenue lors d'une table ronde « Des outils pour valoriser les compétences et pour faire territoire apprenant » lors d'un événement coorganisé par le CMAtlv et l'association « Printemps de l'Entreprise - Territoire Apprenant pays de Vannes ».

ADevComp



L'APapp est adhérente depuis septembre 2021. Créée le 11 mars 2019, ADevComp est le fruit d'une réflexion et de l'expérience plurielle de « professionnels de l'accompagnement du développement des compétences ».

En novembre, l'APapp est intervenue dans le cadre de leur Cycle de journées 2022-2023 dédié à la Reconnaissance sociale et professionnelle sur le thème : « Ce qui fait avancer et lève les obstacles à la reconnaissance et validation de l'expérience, de la compétence et de la performance » en compagnie d'Olivier GERARD, responsable de l'expérimentation REVA, et Laurent DURAIN, Directeur de la Formation professionnelle et des Compétences de la Caisse des dépôts et des consignations.

Certificats CléA et CléA numérique

Bilan des certificats pour 2022



Le certificat CléA socle en APP en 2022, ce sont...

- **69 APP habilités** CléA avec l'APapp (- 15 % par rapport à 2021)
- **5 351 candidats** (-10 %)
- **4 996 évaluations préalables** (-10 %) et **1 693 évaluations finales** (- 5 %)
- **1 949 certificats CléA** délivrés (-12 %)

Ces chiffres traduisent une baisse d'activité par rapport à l'année précédente, due essentiellement au départ ou à la fermeture de plusieurs organismes du réseau. En raison de la prise en charge plus fréquente des parcours de formation par les Conseils régionaux, on constate également que cette baisse impacte moins le nombre d'évaluations finales, puisque les parcours de formation correspondants sont pris en charge. Le nombre de certifiés au titre de l'activité du réseau en 2022 sera corrigé à la hausse en cours d'année 2023, certains dossiers ne sont en effet toujours pas à ce jour passés en jury Transitions Pro.

L'activité CléA en APP se maintient, grâce au soutien des financeurs publics, avec la prolongation du financement via Pôle emploi dans le cadre du PIC et la mobilisation d'une partie des régions qui offre la possibilité de passer le certificat CléA socle dans le cadre de certains dispositifs formation.

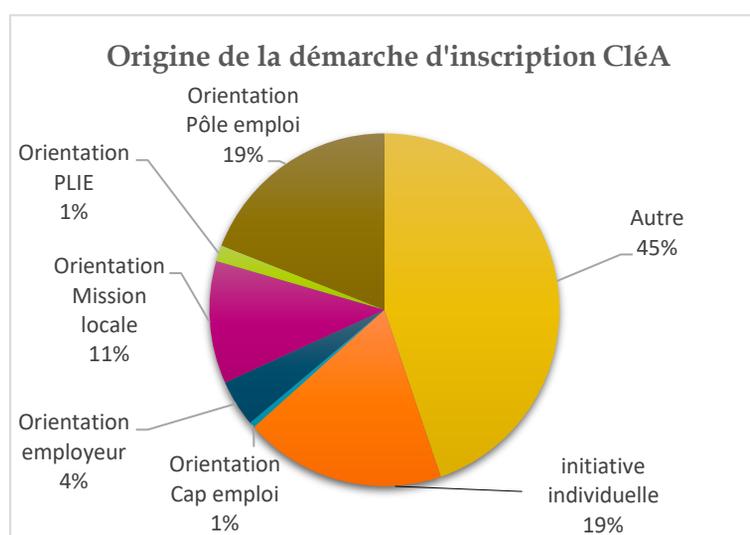
Focus sur les candidats CléA

Parmi les candidats au certificat CléA accueillis en APP en 2022, **62 % sont des femmes**.

La répartition par âge des candidats est équilibrée : les moins de 30 ans représentent 37 % des candidats, 32 % ont entre 30 et 45 ans, et 31 % plus de 45 ans.

32 % des candidats au CléA en 2022 ont un niveau d'instruction inférieur ou égal au niveau 2, 41 % sont de niveau 3, 20 % de niveau 4, et seulement 7 % un niveau supérieur

Une très large majorité des candidats (92 %) étaient demandeurs d'emploi au moment de leur inscription.



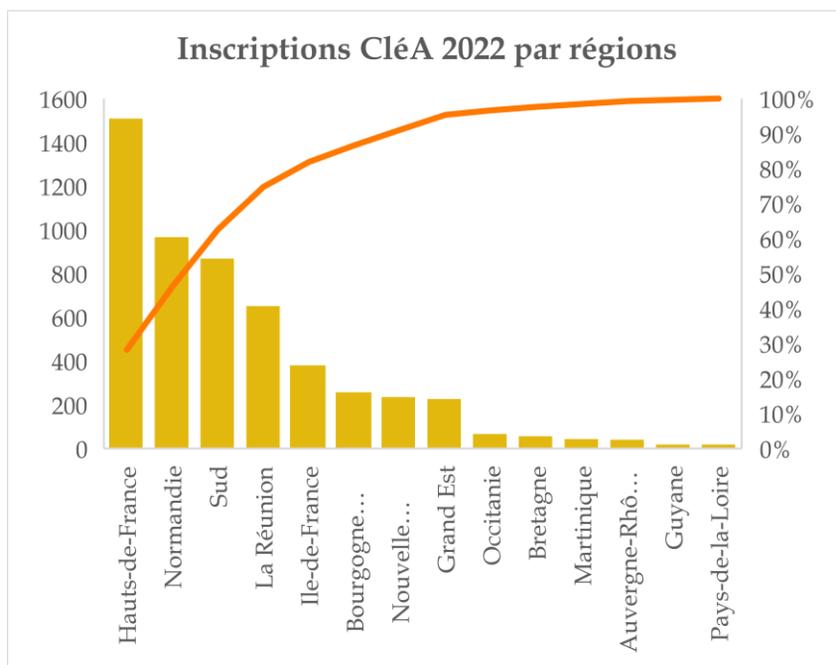
Les candidats CléA se sont présentés à 19 % sur prescription de Pôle emploi et à 11 % via une Mission Locale.

La catégorie « Autre » (45 %) correspond aux candidats se présentant de leur propre initiative ou bien inscrits au CléA sur préconisation d'un organisme de formation, dont l'APP.

Les entreprises ne sont à l'initiative que de 4 % des inscriptions CléA en APP.

Si Pôle emploi reste le financeur principal de près de la moitié des évaluations CléA réalisées en 2022 (49 %), les Régions qui l'ont intégré à leur Plan Régional de Formation -PRF - ont pris en charge un nombre similaire de parcours (47 %). Les financements OPCO Employeur ou CPF ne sont mobilisés que pour 4 % des candidats.

Les APP ayant accueilli le nombre de candidats au CléA le plus important en 2022 sont situés en Hauts-de-France (5 APP), Nouvelle-Aquitaine et Normandie, ces régions ayant intégré CléA à leur PRF.



Le certificat CléA numérique en APP

Alors que, de 2018 à 2021, le réseau avait accueilli seulement 376 candidats au CléA numérique et délivré 298 certificats, l'année 2022 confirme le démarrage de l'activité sur le CléA numérique amorcé en 2021.

Sur **67 APP habilités** via l'APapp, **43** ont été actifs sur CléA numérique en 2022 (+65 % par rapport à 2021). Ils ont accueilli **751 candidats (+272 %)** et délivré **560 certificats CléA numérique (+269 %)**, ce qui représente la réussite à la certification pour 75 % des candidats, dès l'évaluation préalable ou lors de l'évaluation finale.

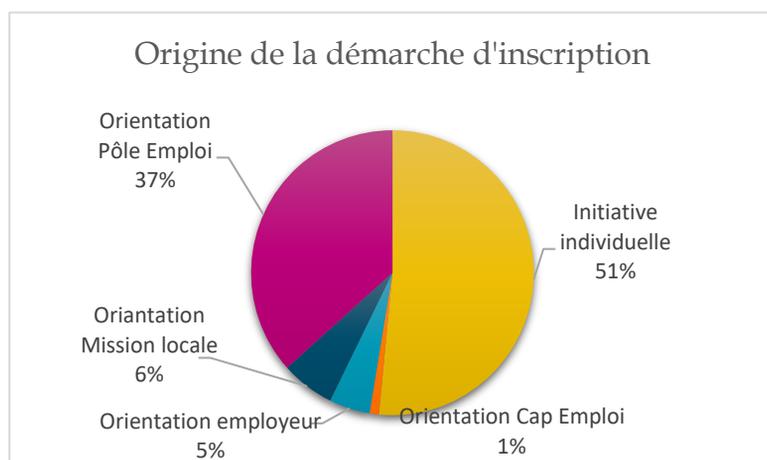


Focus sur les candidats CléA numérique

Les candidats de tous âges sont concernés par le certificat CléA numérique. En 2022, 32 % des candidats avaient moins de 30 ans, 39 % entre 30 et 50 ans et 29 % plus de 50 ans.

Comme pour CléA, **les candidats à CléA numérique sont en majorité des femmes (65 %).**

En 2022, **92 % des candidats au certificat CléA numérique étaient demandeurs d'emploi** lors de leur inscription. **La proportion de salariés reste limitée : 7 %**

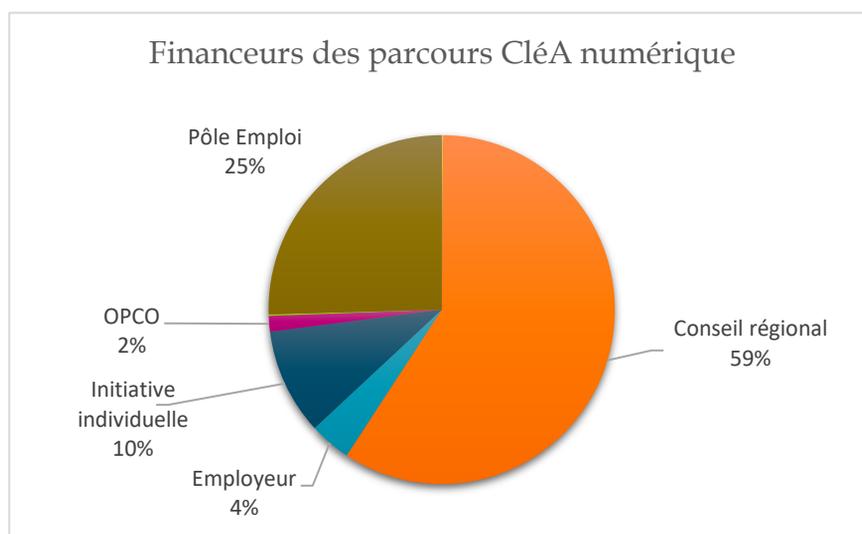


Les candidats au CléA numérique en APP sont majoritairement faiblement qualifiés, 62 % des candidats en 2022 ayant un niveau d'instruction de 3 ou moins, et 22 % un niveau 4.

Les candidats au CléA numérique s'orientent pour 51 % vers ce certificat de leur propre initiative ou sur recommandation d'un organisme de formation, dont l'APP.

Notons que les prescripteurs commencent à se mobiliser puisque les orientations par Pôle emploi représentent, en 2022, 37 % des candidats et par la Mission locale 6 %.

On constate également une évolution des financements possibles puisque 25 % des parcours ont été financés par Pôle emploi et 59 % pris en charge par les Conseils régionaux dans le cadre de leur PRF.



Formation et Accompagnement des évaluateurs du réseau

En 2022, sept sessions de formation évaluateurs CléA et six sessions de formation évaluateurs CléA numérique ont été menées pour les APP habilités via le réseau. Prises en charge via les cotisations annuelles respectives, elles ont abouti à **l'habilitation de 73 nouveaux-elles évaluateurs-rices CléA et de 60 nouveaux évaluateurs CléA numérique**. Ces sessions de formation se sont toutes déroulées en modalité distancielle.

En outre, l'APapp a proposé 13 ateliers d'échanges de pratiques évaluateurs CléA qui ont accueilli 128 participants, et 9 ateliers d'échanges de pratiques évaluateurs CléA numérique pour 75 participants. Ces ateliers sont particulièrement appréciés, permettant aux évaluateurs de bénéficier d'un point d'actu, d'échanger avec leurs pairs leurs expériences et questionnements.

La mobilisation du réseau a permis d'accompagner le déploiement du CléA numérique et de réduire de manière significative le délai de traitement des dossiers de candidature à la Certification CléA.

Campagne d'habilitation 2022

Le réseau a participé à la campagne d'habilitation organisée par Certif Pro en septembre et octobre 2022, ce qui a permis à 4 organismes porteurs d'APP supplémentaires de pouvoir proposer la certification et la formation CléA et à 2 organismes porteurs d'APP d'être habilités pour CléA numérique. Ces habilitations sont accordées pour trois ans renouvelables.

Financements

Le financement **CléA** pour les demandeurs d'emploi ayant été confirmé par Pôle emploi, les prises en charge CléA ont été maintenues en 2022 via une enveloppe dédiée PIC dans les régions qui n'avaient pas encore pris le relais. Cependant, on constate que les régions les plus actives sur CléA sont celles dans lesquelles les Conseils Régionaux ont permis que cette certification soit intégrée aux parcours de formation pris en charge dans le cadre de leur PRF.

Concernant **CléA numérique**, la question du financement évolue favorablement, grâce à la possibilité offerte par Pôle emploi, sur certains bassins d'emploi, d'une prise en charge de parcours complets dans le cadre d'une AIF, et à la possibilité dans certaines régions d'intégrer la certification aux parcours de formation financés. Cela qui a contribué à la mobilisation du réseau sur le déploiement de cette certification.

Communication CléA numérique

Une **vidéo sur CléA numérique** croisant témoignages candidats – équipes APP (<https://youtu.be/e3ZocCSxUns>) - a été tournée dans deux APP des Hauts-de-France en 2022, l'**APP de Bohain** / Devenir-en-Vermandois, et l'**APP de Laon** / CFP02. Sa diffusion au sein du réseau permet d'outiller la communication des APP sur ce dispositif.

Des entreprises partenaires CléA pour le réseau

Société Newrest Wagons-Lits et Groupe Paprec

À la suite de la convention signée avec L'APapp en 2021, la société Newrest Wagons-Lits (restauration ferroviaire) a orienté une dizaine de salariés en APP pour des parcours CléA, évaluation préalable, parcours de formation et évaluation finale. Cette société est implantée dans les grandes villes françaises et emploie 1 400 salariés potentiellement concernés par la certification CléA.

L'APapp a également été sollicitée en 2022 par le Groupe Paprec. Une convention a été proposée à la signature et des parcours test programmés début 2023.

Le réseau APP en chiffres 2022

Les chiffres présentés sont issus de la plateforme de saisie des données statistiques APP. Chaque organisme APP saisit mensuellement les données permettant de mesurer et d'évaluer l'activité APP au sein de son organisme de formation.

98 APP fin 2022.

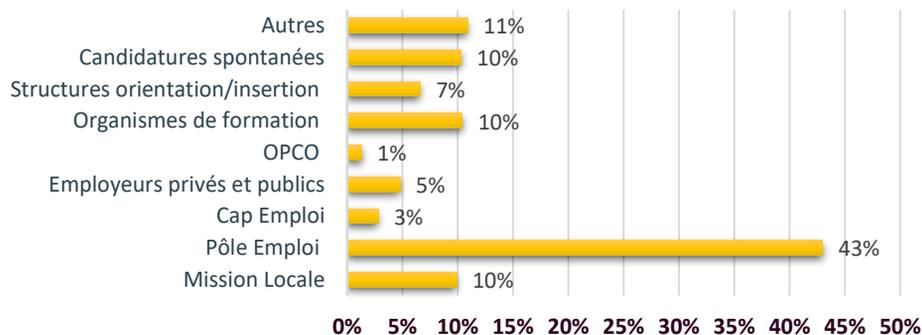
Plus de **32 000** personnes accueillies, positionnées et/ou orientées en APP.

26 000 ont intégré un parcours de formation.

Soit plus de **4 150 000** heures de formation.

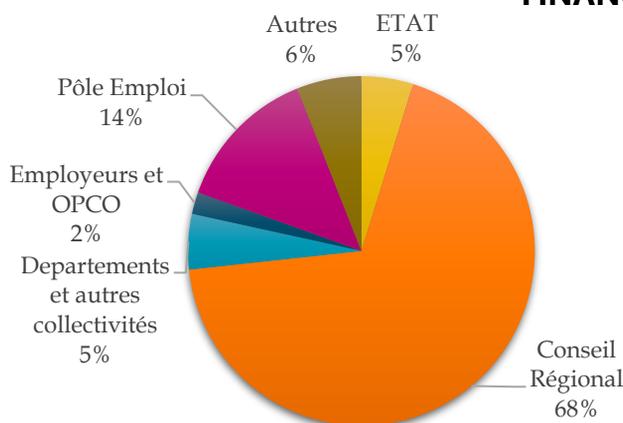
→ *Le nombre de personnes accompagnées par le réseau est comparable à celui de 2021, le nombre d'heures de formation est quant à lui en légère hausse (+13 %).*

ORIENTATIONS - PRESCRIPTIONS



Plus de quatre apprenants sur dix sont orientés par Pôle emploi.

FINANCEMENTS



La majorité des heures de formation continue d'être financée par les régions (68 %), vient ensuite Pôle emploi avec 14 % des heures financées.

Les projets majoritaires à l'entrée en formation restent l'accès direct à un emploi (33 %) et l'entrée en formation qualifiante (20 %).

À son arrivée en APP, **plus d'un apprenant sur neuf avait pour objectif le passage du certificat CléA socle.**

Les salariés représentent 14 % des apprenants accueillis en APP, soit une augmentation de 5 points par rapport à l'année précédente (9 %). À noter que

2021 était exceptionnelle, car la moyenne pour la période 2015-2020 était de 13 %.

12 % des apprenants sont reconnus travailleurs handicapés, tandis que **15 % sont bénéficiaires des minima sociaux.**

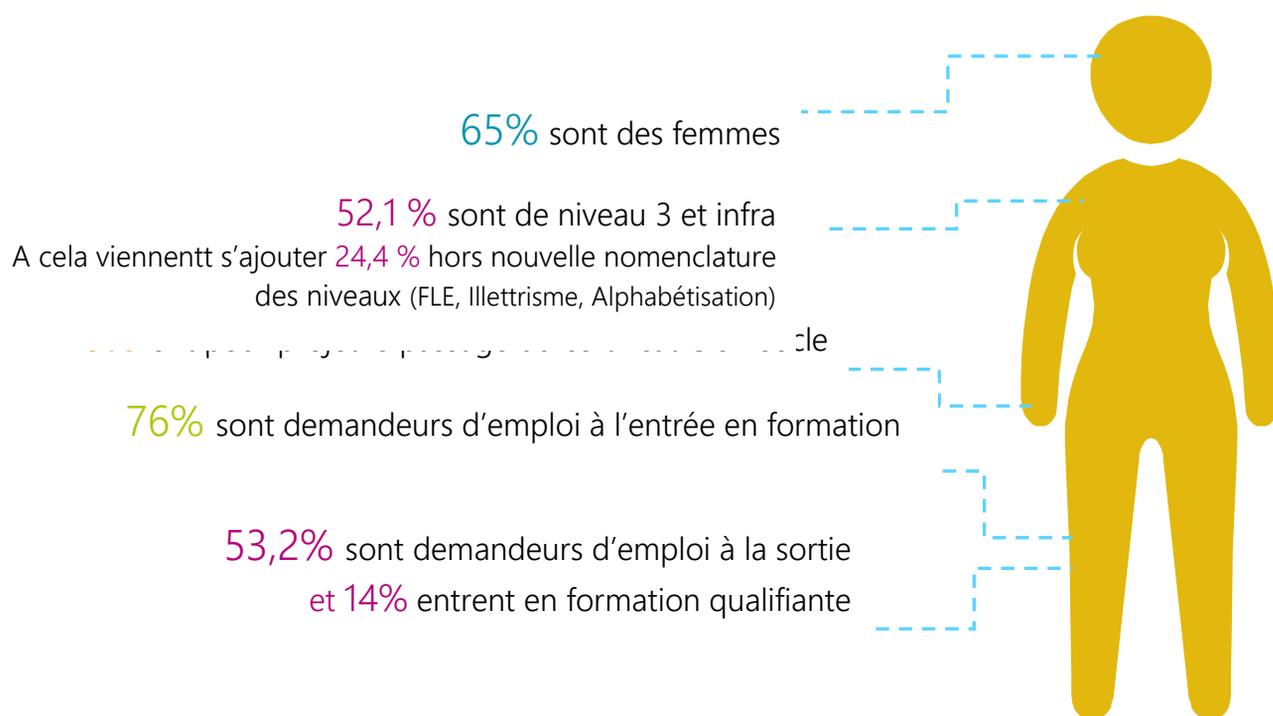
Une part très importante des financements provient du secteur public, principalement des régions, pour répondre aux besoins des **demandeurs**

d'emploi, 76 % des personnes accueillies en 2022.

Le chiffre stable d'accueil des demandeurs d'emploi depuis l'origine des APP met en évidence leur rôle fondamental dans la société.

Les APP jouent un rôle clé en offrant une formation et un accompagnement personnalisé aux demandeurs d'emploi, contribuant ainsi à favoriser leur employabilité et leur insertion professionnelle.

Sur + de 26 000 apprenant-es



APapp – Association pour la Promotion du label APP
Siège social : 3 rue Coq Héron, 75001 Paris
01.40.39.70.18
www.app-reseau.eu

